

## Recueil des tarifs 2021 - Modification des tarifs de location des chalets au camping de la Glane

-----

Dans un souci de simplification de gestion et de meilleure lisibilité des tarifs de location des chalets au camping de la Glane, ces derniers sont révisés. Désormais, une même réduction de 10% est accordée sur le tarif à compter de la deuxième semaine de location.

Ainsi, le recueil des tarifs 2021, au chapitre Tourisme, est ainsi rédigé.

"Ouverture du 2 janvier au 14 novembre 2021

Basse saison : du 2 janvier au 25 juin et du 29 août au 14 novembre 2021

Haute saison : du 26 juin au 28 août 2021

<b>Chalets 4 / 5 personnes</b>		
	<b>Forfait 2 nuits HT</b>	<b>Semaine prix HT</b>
Basse saison	88,18 €	221,82 €
Haute saison	97,27 €	338,18 €
1 nuit supplémentaire	40,91 €	40,91 €
Prix par animal par jour	1,45 €	1,45 €
<b>Services chalets</b>		
Location de draps par lit	7,00 € TTC	
Option ménage	50,00 €	

### Réductions consenties

Remise de 10% à partir de la deuxième semaine de séjour consécutive.

### Arrhes

25% de la totalité du séjour à verser à la réservation. Le solde du séjour est payable à l'arrivée.

Caution : Elle est fixée :

- d'une part à 175 € TTC pour vol, détérioration et comprendra le badge d'accès établi par Camping-Car Park et remis aux locataires des chalets ; en cas de perte de ce badge, ce dernier sera facturé 30 euros TTC (payable en chèque, espèces, carte bancaire).
- et d'autre part à 50 € TTC pour forfait nettoyage.

Payable en deux chèques, elle est versée à la remise des clés et restituée après état des lieux et inventaire, ou adressée le premier jour ouvrable qui suit le départ des locataires en dehors des horaires de permanence. Elle tiendra compte de la remise en état, du nettoyage final, et de l'inventaire.

### Durée de location

La location à la semaine s'entend du samedi 16 heures au samedi 10 heures.

Pour les autres jours (2 nuits minimum) les locations s'entendent du jour d'arrivée 10 heures au jour de départ 16 heures et seront fonction de la disponibilité des chalets durant la saison.

### Mode de paiement

Il est rappelé que le paiement par chèques vacances est accepté.

### Taxe de séjour

Suite à la mise en place d'une taxe de séjour du 24 mai 2018 pris par l'intercommunalité POL, la commune de Saint-Junien appliquera une taxe de séjour à partir du 1er janvier 2019. Le montant est fixé à 0,20 € par personne et par nuit pour le camping et la location des chalets.

### Exonération

- \* enfant moins de 18 ans
- \* personne titulaire d'un contrat de travail saisonnier employée sur la CCPOL
- \* personne bénéficiant d'un hébergement ou d'un relogement temporaire
- \* habitant de la CCPOL qui paie une taxe d'habitation sur la CCPOL et souhaite passer une nuit dans un hébergement touristique sur la CCPOL
- \* tout séjour réalisé à titre gracieux chez l'hébergeur."

Le Conseil municipal, après délibération,

- ADOPTE le tarif et les conditions de location des chalets pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Pierre Allard